

Conseil Municipal du Jeudi 30 juin 2022
19H00 - Mairie de Montroulet
Salle Jean BUISSON

Présents (Maire et Adjointes) : SAVY Benoît, SERAFINI Bruno.

Présents (Conseillers municipaux) : BOUROTTE Lætitia, BUISSON Michel, CHENE Pierre, FERRAND Patrice, GRAVELAT Virginie, MORICHON Sabrina, RAYMOND Amandine, VAN MALDEGHEM Sébastien.

Collaborateur occasionnel du Service Public : COX Norman.

Absent(s) non excusé (s) : néant

Excusé(s) : BOUTAUD Céline

Pouvoir(s) : néant

ORDRE DU JOUR

Présentation des subventions de la deuxième tranche d'aménagement de bourg.

Le Maire présente les principales demandes de financement de la deuxième tranche de l'aménagement de bourg faites à l'État, à l'Agence Nationale du Sport, à la Région Nouvelle Aquitaine et au Département de la Charente. Il insiste sur l'attribution de la D.E.T.R par l'État d'un montant de 73 858,67€ sur un montant total de travaux de 211 024,78€. De fait, il demande au Conseil de l'autoriser à lancer les marchés à la rentrée.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Présentation de la labellisation API Cité.

Le Maire rappelle le dispositif de labellisation approuvé en Conseil municipal du 20 mai 2022. Il présente l'ensemble des items qu'il a développés dans le dossier de demande de labellisation et répond à quelques questions. Il demande ensuite au Conseil municipal d'en approuver le contenu.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Modalité de publicité des actes (Délibérations, décisions et arrêtés).

Le Maire indique que le droit applicable à la publicité et à la conservation des actes par les collectivités territoriales a été réformé en profondeur par la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.

Dans l'ensemble des mesures imposées par la loi, une reste à la discrétion des communes de moins de 3 500 habitants : la publication et l'affichage des actes en version papier et non dématérialisée. Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à maintenir cet affichage papier en mairie, convenant mieux à l'usage des habitants de la commune.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Validation du périmètre de l'Espace Naturel Sensible.

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une demande de classement en Espace Naturel Sensible (E.N.S) a été formulée au Département de la Charente afin de permettre une gestion partagée d'espaces remarquables liés au plan d'eau et aux zones humides en cœur de bourg. Il décrit le dispositif comprenant des aides aux acquisitions foncières, aux inventaires naturalistes, à la mise en place d'un plan de gestion et des aménagements ou aux travaux de restauration des milieux. En outre, des actions de sensibilisation et de valorisation seront portées sur le site. Le périmètre va s'étendre de l'amont de l'Etang communal embrassant les deux fonds de vallées dans lesquels s'écoulent les deux tributaires à la vallée de l'émissaire en aval de l'étang. La limite septentrionale de l'espace étant la R.D 82.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Questions diverses

Point sur l'organisation du marché de Producteurs du samedi 9 juillet 18h.

Le Maire indique au Conseil municipal les modalités d'organisation du marché de producteurs qui devrait accueillir quelques vingt exposants. Les associations de la commune ont choisi de participer en mettant à disposition matériels et bénévoles. Il remercie l'assemblée pour l'implication de tous en fonction de son temps et de ses compétences dans la réussite de cette animation portée par le Conseil municipal.

Vente de l'élagueuse.

Sébastien VAN MALDEGHEM annonce au Conseil que l'élagueuse municipale vient de trouver preneur au prix de 15 000 TTC. En outre, il donne des éléments sur les réparations du broyeur qui devraient le rendre à nouveau opérationnel d'ici la mi-juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 20h15.

SAVY Benoît - Maire

GRAVELAT Virginie - Secrétaire de séance.

